



# PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Pôle Administratifs des Installations Classées

Dossier suivi par : Colette CHARRIER

Ligne directe : 04.50.08.09.24

Courriel : [ddpp-paic@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddpp-paic@haute-savoie.gouv.fr)

Annecy, le 11 Décembre 2020

Le mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020 en format dématérialisé de visioconférence de 14 H 30 à 16 H 45, Monsieur Bruno CHARLOT, Sous-Préfet de Bonneville a présidé la réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'UIOM de MARIGNIER.

Étaient présents :

### Représentants Collège administrations de l'État

Madame Céline MONTERO, Adjointe au chef de l'unité interdépartementale des 2 Savoie -- Département de la Haute-Savoie  
Monsieur Joël CRESPINE, Inspecteur de l'environnement UID DREAL des 2 Savoie  
Madame Gaëlle DELFINI et Monsieur Grégory ROULIN – ARS Délégation départementale 74.

### Représentants Collège Elus des Collectivités territoriales ou EPCI concernés

Monsieur Christophe PERY, maire de Marignier  
Monsieur Joël MOUILLE, adjoint au maire de Thyez  
Monsieur David LAURENSEN, adjoint au maire de Vougy

### Représentants Collège des riverains et associations de protection de l'environnement

Monsieur Michel RODRIGUEZ représentant Association LES AMIS DE LA TERRE

### Représentants Collège Exploitants

Monsieur Frédéric CAUL-FUTY  
Monsieur Stéphane PEPIN  
Monsieur Régis FORESTIER  
Monsieur Pascal POCHAT-BARON  
Monsieur Yves MASSAROTTI

### Représentants Collège Salariés

- Accueil du public
- Pôle administratif des installations classées
- 3 rue Paul Guiton
- ANNECY

Aucun représentant

Personnalités qualifiées

Monsieur Bruno JACQUIS, Directeur de l'usine (ARVALIA VEOLIA)

Madame Alexia BERTOLINI- Directrice générale des services du SIVOM de la région de Cluses

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Eric GIL, Technicien déchets du SIVOM de la région de Cluses

Madame Colette CHARRIER, Chef du Pôle Administratif des Installations Classées (PAIC), en charge du secrétariat de la Commission

Monsieur Philippe GIRAUDEAU, Directeur Air Lichens

Etaient absents ou excusés :

Monsieur Le Maire d'Ayze ou son représentant

Monsieur Le Maire de Marnaz ou son représentant

Monsieur Samir BOUCHAMA (collège salariés)

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE** ouvre la séance et demande à chaque participant de bien vouloir se présenter. En l'absence de déclaration liminaire, monsieur le Sous-Préfet présente l'ordre du jour :

- **Désignation du bureau (1 représentant désigné par collège).**
- **Présentation de l'année d'exploitation 2019, dont :**
  - les résultats des analyses réglementaires,
  - les principales modifications et travaux intervenus dans l'usine
- **Présentation des résultats de la surveillance de l'environnement**
- **Point réglementaire par la DREAL**
- **Présentation des évolutions prévues sur le site :**
  - projets dont la réalisation est prévue ou envisagée dans l'année 2020
  - présentation des évolutions envisagées à plus long terme.
- **Questions diverses et échanges entre les participants**

1 – Désignation du bureau de la CSS :

**CSS UIOM de MARIGNIER**  
**COMPOSITION DU BUREAU**  
 suite au renouvellement 2020

<b>COLLEGE</b>	<b>Représentant Titulaire</b>	<b>Coordonnées courriel</b>	<b>Représentant Suppléant</b>	<b>Coordonnées courriel</b>
Administrations de l'Etat	Sous-préfet de BONNEVILLE	<a href="mailto:bruno.charlot@haute-savoie.gouv.fr">bruno.charlot@haute-savoie.gouv.fr</a>  <a href="mailto:pref-secrétaire-sp-bonneville@haute-savoie.gouv.fr">pref-secrétaire-sp-bonneville@haute-savoie.gouv.fr</a>	Joël CRESPINE  UiD-DREAL des deux Savoie	<a href="mailto:joel.crespine@developpement-durable.gouv.fr">joel.crespine@developpement-durable.gouv.fr</a>
Elus des collectivités	Monsieur Christophe PERY (maire de Marignier)	<a href="mailto:sg@marignier.fr">sg@marignier.fr</a> <a href="mailto:population@marignier.fr">population@marignier.fr</a>	Monsieur Joël MOUILLE (adjoint mairie de Thyez)	<a href="mailto:dgs@mairie-thyez.fr">dgs@mairie-thyez.fr</a> <a href="mailto:s.bellanger@mairie-thyez.fr">s.bellanger@mairie-thyez.fr</a>
Riverains et Associations Environnement	M. Michel RODRIGUEZ (les Amis de la Terre)	<a href="mailto:rod.mtc@wanadoo.fr">rod.mtc@wanadoo.fr</a>	Mme Martine LEGER (les Amis de la Terre)	<a href="mailto:martine.leger19@orange.fr">martine.leger19@orange.fr</a>
Exploitant	M. Frédéric CAUL-FUTY (président SIVOM)	<a href="mailto:Sivom.cluses@wanadoo.fr">Sivom.cluses@wanadoo.fr</a> <a href="mailto:frederic.caulfuty@mont-saxonnex.fr">frederic.caulfuty@mont-saxonnex.fr</a>	M. Pascal POCHAT-BARON (SIVOM)	<a href="mailto:Sivom.cluses@wanadoo.fr">Sivom.cluses@wanadoo.fr</a>
Salariés	M. Bruno JACQUIS (usine Arvalia)	<a href="mailto:Bruno.jacquis@veolia.com">Bruno.jacquis@veolia.com</a>	?	

## 2 – Présentation de l'année d'exploitation 2019 par Monsieur Bruno JACQUIS Directeur de l'usine UIOM de Marignier (voir Power Point joint au compte-rendu et adressé au préalable aux membres de la CSS)

Monsieur JACQUIS présente le bilan d'exploitation de l'UIOM de Marignier pour l'année 2019

Il indique notamment qu'en 2019 :

- le tonnage des déchets traités a été stable avec une baisse de seulement 0,11 % par rapport à l'année précédente,
- le budget du GER (gros entretien renouvellement) était de 376 600 €.

M. JACQUIS précise par ailleurs que le problème des dépassements des flux journaliers d'oxydes d'azote (NOx) enregistrés est en cours de résolution.

Il précise les modalités de calcul des flux déclarés dans l'application GERE :

- les flux des polluants atmosphériques analysés en continu (CO, poussières, HCl, NOx, NH3, SO2, COT, HF) sont calculés automatiquement par le logiciel WEX à partir des concentrations mesurées dans le cadre de l'autosurveillance,
- les flux des polluants atmosphériques analysés à une périodicité semestrielle (métaux) sont calculés à partir de la moyenne des concentrations déterminées lors de ces campagnes,
- les flux atmosphériques de dioxines et furanes analysés en semi-continu par période de 4 semaines sont calculés à partir de ces mesures.
- Les flux des polluants dans les eaux rejetées à la station d'épuration voisine sont calculés à partir des mesures mensuelles.

### Discussion :

Monsieur le sous-préfet demande des précisions sur la résolution en cours des dépassements de flux journaliers de NOx évoquée lors de la présentation.

Monsieur JACQUIS indique que suite à l'enregistrement de ces dépassements en 2019, l'usine a amélioré le procédé de traitement et la méthode de calcul des débits de fumées, ce qui a permis de supprimer ces écarts en 2020.

Monsieur Le Sous-Préfet demande quelle est la méthode de calcul pour les rejets gazeux.

Monsieur JACQUIS indique qu'une tonne de déchets incinérés produit environ 5 200 m<sup>3</sup> de fumées. Si la valeur mesurée en sortie de cheminée s'éloigne de ce ratio, il peut y avoir un problème de mesure de débit. Cela était le cas en 2019 avec la valeur de 276 544 kNm<sup>3</sup> (276,5 millions de m<sup>3</sup>) de fumées rejetées.

Monsieur RODRIGUEZ demande quelle est la durée des mesures semestrielles ?

Monsieur JACQUIS répond que pour chaque polluant, la mesure dure environ 5 H.

Monsieur CRESPIE précise que pour les métaux, la mesure s'effectue sur une durée de 5 à 6 H. Il ajoute que pour les polluants surveillés en continu tels que les monoxydes de carbone la mesure s'effectue en trois fois 1 heure. (Après vérification, la durée de prélèvement des polluants est d'environ 3 fois 1 heure sauf pour les dioxines et furanes pour laquelle elle est de 6 heures)

Monsieur RODRIGUEZ s'interroge sur les valeurs d'émissions de polluants qui se rapportent à des graphes précédents (page 39 du document présenté), pourquoi la colonne des rejets gazeux dans GERE est supérieure aux valeurs présentées dans le tableau page 39 ?

Monsieur JACQUIS indique que l'usine enlève un intervalle de confiance et sur GERE cet intervalle n'est pas enlevé ce qui explique que les valeurs sont supérieures.

Monsieur RODRIGUEZ demande si c'est l'exploitant qui fournit les données dans GERE ?

Monsieur JACQUIS répond par l'affirmative.

Monsieur RODRIGUEZ souligne une différence entre 2018 et 2019 pour la valeur des poussières dans le tableau page 32.

Monsieur JACQUIS constate que le tableau comporte des erreurs et précise qu'il sera corrigé pour le compte rendu. Monsieur Gil a adressé le tableau corrigé par Véolia, joint au présent compte-rendu.

### **3 – Présentation des évolutions prévues sur le site par Madame BERTOLINI et M. GIL du SIVOM de la Région de Cluses (voir Power Point joint au compte-rendu et adressé au préalable aux membres de la CSS)**

Madame BERTOLINI et Monsieur GIL, présentent les objectifs du projet :

- l'augmentation de la performance énergétique grâce notamment à l'installation d'un réchauffeur d'air en vue d'optimiser la récupération de l'énergie thermique du four, à la mise en place d'un réseau de chaleur pour le chauffage urbain en 2021 et à la fourniture d'énergie à l'installation de méthanisation des boues de la STEP voisine,
- la suppression des rejets de substances dangereuses dans l'eau et notamment de cadmium,
- l'optimisation du traitement des fumées notamment par la mise en place d'un traitement catalytique de NOx.

#### **Discussion :**

Monsieur RODRIGUEZ s'interroge sur les pertes énergétiques liées à l'éloignement de 10 km entre l'incinérateur et les bâtiments qui seront chauffés, situés à Cluses. Il demande s'il n'aurait pas été judicieux de chauffer des bâtiments plus proches de l'incinérateur.

Monsieur JACQUIS répond que l'eau circulera à une température d'environ 110 °C et que les pertes seront faibles, de l'ordre de quelques degrés. Par ailleurs, la demande des bâtiments proches de l'usine et notamment des serres était insuffisante pour absorber la production de l'usine.

Monsieur RODRIGUEZ souligne que dans le cadre des décisions prises en matière du plan régional des déchets Auvergne-Rhône-Alpes, qui préconise une diminution des déchets à incinérer, cette décision va rendre des logements dépendants de l'incinérateur, et donc d'une source d'énergie que l'on souhaite voir diminuer.

Monsieur Le Sous-Préfet souligne la pertinence du propos de Monsieur RODRIGUEZ. Il ajoute que l'on se trouve dans une interrogation de principe sans qu'une réponse puisse être apportée dans le cadre de cette CSS.

Monsieur CRESPIE indique qu'aujourd'hui le plan régional des déchets vise à augmenter la part des déchets valorisés ; ce projet de chauffage urbain va dans le sens du plan régional, puisqu'il ne faut pas oublier que les logements chauffés le seront en substitution d'énergies fossiles.

Monsieur CAUL-FUTY indique que l'on est passé d'une usine d'incinération à une usine de valorisation des déchets avec un coût avoisinant les 15 millions d'euros en plus des 5,3 millions d'euros prévus pour la station d'épuration. Il interroge Monsieur Le Sous-Préfet pour savoir si ces investissements réalisés par le SIVOM de la Région de Cluses pourront faire l'objet d'aides de l'État pour les investissements dans le cadre du plan de relance.

Monsieur Le Sous-Préfet indique qu'il fera une réponse de principe très vite au SIVOM à ce sujet.

### **4 – Point réglementaire par la DREAL – M. CRESPIE (voir power-point joint au compte-rendu)**

Monsieur CRESPIE présente le cadre réglementaire de l'usine et le plan d'inspection effectué au cours de l'année 2019.

Il n'y a eu aucune question ou remarque.

### **5 – Présentation des résultats de la surveillance de l'environnement par M. GIRAudeau – laboratoire AAIR LICHENS (voir power-point joint au compte-rendu et adressé au préalable aux membres de la CSS)**

Monsieur GIRAudeau présente les résultats de la campagne 2019.

#### **Discussion :**

Monsieur RODRIGUEZ souligne que dans la présentation du document page 21, pour les dioxines furanes et les PCB-DL, les valeurs sont de l'ordre de 1000 fois plus élevées que l'année 2018.

Monsieur GIRAudeau répond que l'essentiel est que ces valeurs ne dépassent pas les seuils autorisés. Cette distorsion provient de l'évolution des techniques de laboratoire et ne traduit pas un impact sur les végétaux.

En l'absence d'autres questions, Monsieur Le Sous-Préfet remercie les participants et lève la séance à 16h45.

Le Sous-Préfet,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, somewhat chaotic strokes that form a stylized representation of the name 'Bruno CHARLOT'.

Bruno CHARLOT